



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Direction de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger

EXPÉDITRICE : Lillian Patry, directrice par intérim
Direction des politiques et programmes d'éducation en
langue française

DATE : Le mardi 20 décembre 2016

OBJET : Soutien concernant la mise en œuvre du *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants* de 2016 et de *Faire croître le succès – le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* et les *gabarits du relevé des apprentissages* de 2016

En juillet 2016, le [Programme de la maternelle et du jardin d'enfants de 2016](#) a été publié sur le site Web du ministère de l'Éducation pour que les conseils scolaires, les écoles et les autres intervenants du secteur de l'éducation puissent le consulter.

Ce programme révisé est appuyé par [Faire croître le succès – le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants et les gabarits du relevé des apprentissages disponibles ici](#).

Pour faire suite à la note du 10 juin 2016 intitulée *Calendrier de mise en œuvre et soutiens concernant le document Faire croître le succès – le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants et les gabarits du relevé des apprentissages* et compte tenu de la rétroaction recueillie au niveau provincial, le ministère n'exigera pas que les conseils utilisent le *gabarit du relevé des apprentissages* avant la période d'évaluation de la fin d'année scolaire 2017. Depuis l'automne 2016, certains conseils scolaires de langue française utilisent un gabarit similaire à celui produit par le ministère pour le relevé des apprentissages : observations initiales. Puisque tous les conseils scolaires ont maintenant reçu du ministère la version électronique du gabarit du relevé des apprentissages, ils pourront remplir ce gabarit par l'entremise de Trillium dès janvier 2017, s'ils le désirent.

Si le gabarit du relevé des apprentissages du ministère n'est utilisé qu'en juin 2017, il est entendu que le conseil communiquera aux parents le rendement de l'enfant de la maternelle et du jardin d'enfants, selon les pratiques existantes du conseil, en lien avec l'horaire établi pour l'évaluation de la 1^{re} à la 8^e année.

Selon l'entente de paiement de septembre 2016, qui s'ajoute aux subventions pour les besoins des élèves (SBE), les conseils scolaires de langue française ont reçu la somme de 45 333\$ pour appuyer la mise en œuvre de ces documents de politique. Les objectifs liés à cette entente de paiement sont les suivants :

- d'offrir de l'appui pour la mise en œuvre du programme révisé;
- d'offrir un appui financier pour les frais liés à la mise en place des gabarits électroniques du relevé des apprentissages.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'annexe C de l'entente de paiement.

En plus d'offrir un financement ciblé, le ministère a créé une présentation en vue de soutenir la mise en œuvre du *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants, 2016*, de *Faire croître le succès – Le supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* et les *gabarits du relevé des apprentissages* de 2016. D'autres ressources seront ajoutées au cours de l'année scolaire et elles seront accessibles sur EduSource au site edusourceontario.com.

Original signé par

Lillian Patry
Directrice par intérim

- c.c Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)